

Compte-rendu de la réunion du Comité aviseur en urgence climatique tenue le 16 mars 2022 de 13 h à 14 h 30 à laquelle les membres suivants étaient présents :

Prénom Nom	Fonction
Caroline Braun	Co-présidente et Conseillère d'arrondissement
Laurent Desbois	Maire d'arrondissement
Stéphane Desjardins	Conseiller spécial du Maire
Jérôme Dupras	Citoyen expert
Maude Héroux	Conseillère en planification, arrondissement
Guillaume Lavoie	Citoyen expert
Marie-Claude Leblanc	Directrice d'arrondissement
Éric St-Pierre	Co-Président et Citoyen expert
Valérie Patreau	Conseillère d'arrondissement

La rencontre débute à 13 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

Mme Braun, conseillère d'arrondissement, préside la rencontre.

Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

Une mention informative est faite à l'effet qu'un addenda du *Rapport d'émissions de gaz à effet de serre* a été adopté par le conseil d'arrondissement du mois de mars pour réviser les chiffres relatifs aux émissions du bois de chauffage. Une diminution significative des GES a été observée suite à cet ajustement. On précise également qu'un bilan annuel sera adopté par le conseil d'arrondissement pour rendre compte de la progression des émissions de GES, et ce, par souci de transparence envers la population.

2. Présentation du mandat du comité aviseur

a) Une précision est apportée concernant la démarche de l'arrondissement entourant la thématique de l'urgence climatique. Cette démarche comporte deux aspects :

- 1) Adopter un Plan d'urgence climatique d'ici 2023;
- 2) Consulter la population avant de réaliser des projets ou actions concrètes pour s'assurer de l'acceptabilité sociale.

b) À cet effet, présentation des principaux mandats du comité aviseur:

- En priorité, émettre des recommandations sur la gestion du chauffage et l'électrification des transports;
- Recevoir les recommandations du groupe de travail citoyen « Plan d'urgence climatique et participation publique »;
- Émettre d'autres recommandations, commentaires et suggestions afin d'appliquer un filtre d'experts aux actions ciblées en matière d'urgence climatique;
- Proposer des appels à projet destinés aux citoyen.nes, tel que le verdissement participatif et d'autres projets en urgence climatique;
- Proposer des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre corporatives (municipal) et collectives (population);
- Valider la reddition de compte et le bilan annuel de la démarche par souci de transparence et d'objectivité.

c) Une question est posée : Quelles sont les compétences de la Ville-centre versus celles de l'arrondissement d'Outremont en termes d'urgence climatique?

Les compétences de l'arrondissement touchent entre autres :

- Fonds d'urgence climatique avec les vignettes de stationnement;
- Le zonage;
- L'électrification;
- Les subventions de l'arrondissement pour implanter des programmes précis;
- La réglementation au niveau de l'urbanisme;
- Les infrastructures et bâtiments municipaux
- Etc.

Un document de partage des compétences en fonction des actions sera déposé dans le Drive partagé pour consultation par l'arrondissement.

3. Révision de la démarche proposée pour la consultation publique et le plan d'urgence climatique et mandat à donner pour le groupe de travail citoyen également présidé par Mme Braun

- a) Précisions sur le groupe de travail citoyen : il n'y a pas d'autre comité d'experts que le comité aviseur. Un groupe de travail composé de 8 citoyens et citoyennes engagés qui résident à Outremont est en formation, mais aura un mandat différent.

Ce groupe de travail vise à dépolitiser le sujet de l'urgence climatique. Il participera à l'élaboration du plan d'urgence climatique et aux sujets soumis lors de la consultation publique. Toutefois, les cibles à atteindre seront suggérées par le comité aviseur.

Un membre propose que ce groupe de travail se penche sur des thématiques plus larges telles que la biodiversité, le verdissement, l'agriculture urbaine et l'aménagement du territoire.

Un autre membre propose d'ajouter également un volet concernant la sensibilisation et le renforcement positif autour d'actions citoyennes. Un exemple est mentionné concernant la cote énergétique des bâtiments de la Ville-Centre.

On précise que le comité de stationnement agit en parallèle de ces deux comités. Ce comité vise plutôt à déterminer à quoi pourrait servir les revenus, à obtenir l'approbation des citoyens et l'acceptabilité sociale, et à émettre des recommandations au comité aviseur.

- b) Une discussion débute sur divers sujets.

Un membre suggère d'approfondir une réflexion, lors d'une prochaine rencontre, à propos de l'économie collaborative, la maximisation du construit et l'acquisition d'actifs.

On discute de budgets entourant les pistes cyclables et les infrastructures. On précise que la Ville-Centre peut offrir des subventions pour des infrastructures, mais l'arrondissement doit faire l'évaluation en amont. Il existe plusieurs sources de financement possibles, en provenance du central, pour réaliser des projets.

On mentionne également que c'est le *Plan mobilité durable et sécuritaire* qui servira à établir une vision à long terme et globale des infrastructures, de la géométrie des rues, des trottoirs, des pistes cyclables, des saillies, des bornes électriques et de la gestion des eaux, etc. On précise que le comité aviseur pourrait aussi soumettre des recommandations à ce comité et vice versa.

On précise que les critères de sélection entourant des appels à projets citoyens pourraient aussi être soumis au comité aviseur pour révision.

On aborde la question des sources de financement. L'arrondissement anticipe des revenus de stationnement plus élevés que prévus au budget de fonctionnement. Le Plan d'action d'urgence climatique contribuera à prioriser et à aller chercher d'autres leviers de financement tels que des subventions. Il faut s'assurer d'être transparents auprès de la population sur les dépenses du fonds de transition écologique. L'arrondissement déposera une reddition de compte annuelle.

On mentionne, pour information, l'obtention de fonds via le budget participatif de la Ville de Montréal pour réaliser les projets suivants : mini-forêt, fontaine d'eau, jardins verticaux, agriculture urbaine et verdissage de rues.

On propose par ailleurs d'implanter des recommandations qui coûtent beaucoup d'argent en dernier. Les plus grands changements sont ceux relatifs aux habitudes de vie et aux comportements, ainsi qu'à la transformation réglementaire.

4. Prochaines étapes

On vise une rencontre d'une heure toutes les 4 semaines. Un Doodle sera envoyé par l'arrondissement pour déterminer les dates.

5. Varia

On souhaite obtenir des propositions de sujets à aborder pour les prochaines rencontres de la part des membres citoyens experts.

La rencontre prend fin à 14 h 30.

Préparé par :

Mme Maude Héroux

Conseillère en planification

Dernière mise à jour :

24 mai 2022